

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



AMI Jeunes chercheur·se·s Règlement

Table des matières

Article 1 : Objet de l'AMI	2
Article 2 : Candidatures éligibles	2
Article 3 : Prix	3
Article 4 : Modalités de participation.....	4
Article 5 : Sélection des lauréats	5
Article 7 : Engagements des lauréats	6
Article 8 : Confidentialité.....	7
Article 9 : Propriété industrielle et intellectuelle	7
Article 10 : Litiges	7
Article 11 : Limite de responsabilité.....	7
Article 12 : Contact.....	8
Article 13 : Acceptation du règlement	8

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



Article 1 : Objet de l'AMI

La SATT Ouest Valorisation, le Pôle doctoral de Rennes, le Projet Université de Rennes et Le Pool organisent un appel à manifestation d'intérêt auprès des doctorant(e)s et jeunes chercheur·se·s afin de faire émerger des opportunités d'innovation issues de leurs travaux de recherche et les sensibiliser à leur valorisation en particulier dans le cadre d'une démarche entrepreneuriale.

Cet AMI a pour but d'inciter les candidat.e.s à une réflexion d'innovation produit/service en lien avec leurs travaux scientifiques et à les aider à caractériser au mieux leur projet en vue d'une démarche de valorisation.

Article 2 : Candidatures éligibles

- Tout candidat doctorant.e (à compter de la 2^e année de doctorat) ou en contrat post-doctorat/jeune chercheur.se (2 ans maximum après la fin du doctorat) dans un établissement actionnaire ou bénéficiaire de la SATT Ouest Valorisation.
- Cet AMI s'inscrivant dans un triptyque collaboratif (Jeune chercheur.se – Laboratoire public de recherche – Structure de Transfert de Technologie) la candidature nécessite l'accord du Directeur du laboratoire de recherche du. de la candidat.e.
- L'idée de produit/service innovant doit présenter un intérêt socio-économique (toutes les thématiques sont ouvertes à candidature).
- Le périmètre géographique est restreint aux candidat.e.s employé.e.s par un laboratoire rattaché au site universitaire de Rennes dans le cadre de sa première édition.
- Les résultants scientifiques à l'origine de la proposition d'innovation produit et/ou service doivent permettre un investissement en maturation par la SATT Ouest Valorisation (en particulier, le programme n'est pas ouvert, aux doctorant.e.s en thèses CIFRE dont la Propriété Intellectuelle des résultats ne relèverait pas des établissements).

L'AMI vise à identifier des projets de produits et/ou services innovants qui répondent à des besoins du marché non satisfaits et qui présentent à terme une perspective de retombées économiques pouvant donner lieu à une création d'entreprise ou à une valorisation auprès d'entités économiques existantes.

Chaque candidat.e ne peut présenter qu'une seule candidature à l'AMI. Chaque projet peut être porté par plusieurs personnes physiques, mais une seule peut être candidate ; les autres personnes physiques constituent l'équipe-projet décrite le cas échéant dans le dossier de candidature.

Les éventuels projets qui auraient déjà bénéficié d'un accompagnement ou d'un financement par Ouest Valorisation (actuel ou passé) feront l'objet d'un examen particulier et sont susceptibles de ne pas être retenus. Un candidat ayant déjà porté un projet accompagné ou financé par Ouest Valorisation pourra participer au concours s'il présente un nouveau projet.

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



Article 3 : Prix

Un jury de présélection (article 5) arrête une liste définitive de 15 idées de projets d'innovations produit et/ou services. Chaque lauréat sera bénéficiaire de :

- **Un accompagnement tutoré à la caractérisation du projet et sa promotion dont :**
 - Un séminaire de sensibilisation à la PI et la valorisation (4h)
 - Un atelier collaboratif permettant de travailler sur les concepts et fondamentaux de l'entrepreneuriat (4h)
 - Un atelier de type « business design » permettant de travailler sur la création de valeur et les marchés adressables (4h)
 - Une formation à la présentation (pitch) du projet (3h)
 - Une assistance à la candidature au dispositif iPhD opéré par BPI (mettre le lien...)
 - ...
- **Une opportunité de financement complémentaire sur sélection :**

Ouest Valorisation pourra accompagner la poursuite du développement de l'innovation proposée par le financement d'un programme de maturation technico-économique, afin d'en faciliter son transfert du laboratoire jusqu'au marché. Les montants alloués à ce programme pourront recouvrir le salaire du/de la candidat.e pendant cette phase de maturation assorti de dépenses connexes (frais de PI, consommables, sous-traitance...)

Pour ce faire, le projet devra respecter les conditions suivantes :

1. Le projet devra s'appuyer sur des résultats scientifiques et permettant la poursuite du développement de l'innovation dans une perspective d'application présentant un intérêt économique.
2. Les résultats scientifiques auront ou devront pouvoir faire l'objet d'une propriété intellectuelle.

Sous réserve de ces conditions, Ouest Valorisation pourra présenter l'opportunité d'investissement à ses instances décisionnelles qui emporteront la décision finale.

En alternative, une opportunité de pré-incubation sera examinée par Le Pool avec l'attribution de financements complémentaires dans le cadre du dispositif d'incubation Emergys ou par Pépîte Bretagne via l'attribution du statut d'étudiant entrepreneur selon la nature et la maturité du projet.

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



- **Promotion**

Les lauréats feront l'objet d'une mise à l'honneur dans les médias et supports de communication orchestrés par les promoteurs de l'AMI, sur la durée de l'opération du présent AMI et après sa clôture.

En cas de candidature collective, le prix sera remis au candidat identifié nominativement dans le dossier. Le jury se réserve expressément le droit de désigner moins de lauréats en cas de nombre insuffisant de candidatures correspondant aux critères.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer à l'AMI, les candidat.e.s devront remplir le dossier de candidature téléchargeable. Ce dossier peut être rempli en français ou en anglais. Le/la candidat.e devra joindre en annexe de son dossier un CV détaillé. Il pourra aussi joindre à son dossier des publications qu'il juge pertinentes pour évaluer sa candidature.

Le dossier complété doit être envoyé en format .pdf **avant le 27 novembre 2020 à l'adresse email suivante : ami@ouest-valorisation.fr** . Le/la candidat.e veillera à indiquer dans l'objet de son mail la mention : « Candidature AMI jeunes chercheur-se-s »

Un email de confirmation du dépôt de la candidature sera envoyé au/à la candidat.e dans les soixante-douze (72) heures après la réception du dossier.

Seuls les dossiers respectant les conditions d'éligibilité seront retenus et examinés.

La longueur du dossier d'inscription rempli (hors règlement) ne doit pas excéder 7 pages A4. La seule police de caractère autorisée est le Times New Roman, en taille 11, avec interligne simple.

Renseignez toutes les rubriques. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre ou si vous avez des informations à ajouter, justifiez-vous dans la mesure du possible et indiquez vos observations dans le champ libre du dossier de candidature intitulé « Remarques et observations ».

De manière générale, les candidat.e.s doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur projet au regard des travaux scientifiques et de la propriété intellectuelle s'y afférant ainsi que des contraintes qui pourraient s'exercer sur le projet du fait d'engagements antérieurs pris par le candidat ou par un membre de l'équipe. Le non-respect de cette disposition pourra conduire à une remise en cause d'une éventuelle décision positive du jury.

Les frais éventuels engagés par les candidat.e.s pour la participation à l'AMI ne feront pas l'objet de remboursement.

ATTENTION : les dossiers ne respectant pas les consignes ne seront pas pris en compte

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



Article 5 : Sélection des lauréats

Pré-sélection pour l'accompagnement tutoré

Une pré-sélection des dossiers sera opérée en septembre 2020 par un comité restreint, sur la base des dossiers de candidatures reçus par mail. Les critères sur lesquels les dossiers seront évalués sont les suivants :

1. Respect des clauses impératives de l'AMI
2. Pertinence et cohérence de la candidature
3. Caractère innovant du projet
4. Impact de l'accompagnement tutoré



15 lauréats maximum seront pré-sélectionnés pour cet accompagnement tutoré. Les dossiers non retenus pourront être représentés.

Sélection pour la suite donnée aux dossiers sur auditions, devant jury

Les candidats pré-sélectionnés seront invités à soutenir leur candidature en vue d'une décision pour l'engagement des étapes complémentaires (maturation, incubation, concours iPhD...) au projet. Cette soutenance se fera auprès d'un jury constitué :

- D'un.e représentant.e de la SATT Ouest Valorisation en assurant la présidence,
- D'un membre référent pour chaque promoteur de l'AMI (Le Pool, le Pôle doctoral, PEPITE, UNir/Valorisation)
- Du Directeur.rice du laboratoire (ou son.sa représentant.e) auquel est rattaché (e) le ou la candidat (e)

La convocation sera adressée par courriel à l'adresse mail renseignée dans leur dossier de candidature.

L'audition, d'une durée de 30 minutes, se déroulera sous la forme suivante : - une présentation orale du projet : durée = 15 minutes - une séance de questions / réponses avec le jury : durée = 15 minutes

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



L'attention des candidats est attirée sur le strict respect de la durée de la séance. La présentation du projet devra reprendre les points clés du dossier de candidature. Elle pourra être adossée à un support projeté de type présentation PowerPoint qui devra être, le cas échéant, transmise par le.la candidat.e à Ouest Valorisation par mail au plus tard la veille de la date de l'audition du.de la candidat.e > à envoyer sur : ami@ouest-valorisation.fr (Attention : si votre présentation dépasse en poids les 5 Mo, merci de l'adresser via la plateforme d'expédition de fichiers volumineux : www.wetransfer.com) Il est recommandé de réaliser sa présentation sur ordinateur de type PC. En cas de réalisation sur Mac, le.la candidate devra fournir et amener lui-même le jour de son audition l'adaptateur VGA nécessaire à la connexion au vidéoprojecteur.

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

1. Motivations, et engagement du.de la candidat.e dans la démarche
2. Réalité socio-économique et ambition du projet
3. Dispositions spécifiques concernant la PI
4. Implication du laboratoire dans la stratégie de transfert

Ils seront informés du résultat de leur candidature (courriel) fin Décembre 2020.

Le jury est souverain et n'aura pas à motiver ses décisions.

Article 7 : Engagements des lauréats

Tout.e candidat.e acceptant d'être lauréat.e s'engage à :

- Participer impérativement à la démarche d'accompagnement tutoré
- Être disponible pour les rencontres de suivi avec les promoteurs de l'AMI durant la période d'accompagnement
- Contribuer avec transparence aux échanges sur le projet
- Faire un bilan de la démarche auprès des promoteurs et de son laboratoire.

Plus généralement :

- Être ambassadeurs de cet AMI et à ce titre participer gracieusement à toute action de promotion s'y rapportant (nomination des lauréats, bilan...). Les candidat.e.s et lauréat.e.s autorisent à ce titre les organisateurs à publier leur nom, prénom et adresse électronique, les coordonnées complètes de leur laboratoire de rattachement, le résumé grand public (non confidentiel) de leur projet indiqué dans le dossier de candidature et les photos prises dans le

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



cadre de l'AMI, dans le cadre des actions d'information et de communication liées à l'AMI, y compris sur son site internet sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

- S'engager à être présent ou être représenté le jour de l'annonce officielle des lauréat.e.s.

Les lauréat.e.s auront la possibilité de refuser le prix et de se retirer de l'AMI.

Article 8 : Confidentialité

L'ensemble des éléments communiqués dans le dossier de candidature devront pouvoir être portés à la connaissance des membres du jury. Ceux-ci seront soumis à un engagement de confidentialité et à une charge de déontologie garantissant leur probité et l'absence de conflit d'intérêt à titre personnel dans l'examen des candidatures.

Article 9 : Propriété industrielle et intellectuelle

Cet AMI ne donnera lieu à aucune production et/ou aucune cession de Propriété Intellectuelle de quelque nature que ce soit lors des ateliers. Les éventuelles démarches antérieures (travaux scientifiques) ou subséquentes (telle que l'engagement d'un programme de maturation) pourront être couverts par un accord de Propriété Industrielle et Intellectuelle.

Article 10 : Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'organisateur dont les décisions seront sans appel. Tout différend né à l'occasion de cet AMI devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut les parties (candidat.e.s, organisateur.ice.s) gardent leur liberté de se retirer de l'AMI.

Article 11 : Limite de responsabilité

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent AMI, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des candidat.e.s du fait des fraudes éventuellement commises.

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



Article 12 : Contact

Pour toute question, les intéressés peuvent formuler leurs demandes par email : ami@ouest-valorisation.fr

Article 13 : Acceptation du règlement

Tout.e candidat.e qui soumet un dossier de candidature devra valider à la fin de celui-ci la prise de connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.